



Procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité plénier

Lundi 16 mars 2026 - 18 h 30

PRÉSENTS M. Georges R. Savoie
 M. Philippe Allain
 Mad. Albertine Savoie
 M. Denis Doiron
 M. Eymard Savoie
 M. Michael Comeau

AUTRES M. Denis Poirier
 M. Yvon Godin

1. Ouverture de la séance

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 18h35.

2. Relevé des présences

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint. Le conseiller Denis Doiron est par vidéoconférence.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Philippe Allain

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du comité plénier du 16 mars 2026 soit adopté avec l'ajout des deux points suivants:

7.5 Annonce à prix réduit dans le Villageois pour candidats(es) élection municipale 2026.

7.6 Présentation et discussion du Villageois.

ADOPTÉ

4. Déclaration de conflit d'intérêt.

Aucune déclaration.

5. Lecture et adoption des procès-verbaux.

Aucun procès-verbal.



5.1 Suivis des anciens procès-verbaux

5.1.1 Agrandissement du foyer de soins et centre de santé communautaire

M. le maire présente au conseil le plan d'agrandissement du foyer préparé par M. Ronald Leblanc. Une discussion sur les approches à prendre à lieu. Une recommandation sera présentée à la prochaine réunion extraordinaire du comité plénier du 23 mars 2026, suivi de la réunion ordinaire du conseil de la même date.

Une recommandation en lien avec l'appui du conseil pour la relocalisation du centre de santé, sera également présenté lors des mêmes rencontres.

Suite à la discussion, le conseiller Denis Doiron quitte la rencontre à 19h05.

5.1.2 Session porte-ouverte le 30 mars 2026 - Zonage Parc Industriel

M. le maire fait part au conseil des détails publiés sur le site web de la municipalité, de son intention de modifier le zonage du parc Industrielle (1) à même la zone M1.

Une session porte-ouverte au public, aura lieu le 30 mars à 18h30.

MM Benjamin et/ou Marc de la CSRPA seront présents pour présenter les changements et répondre aux questions du public.

5.1.3 Arrêté concernant la redevance sur l'hébergement touristique

Le comité recommande d'apporter l'arrêté #09-2025 concernant la redevance sur l'hébergement touristique dans la municipalité de Neguac à la prochaine réunion ordinaire du conseil du 23 mars 2026 pour la troisième lecture de l'arrêté et de son adoption.

6. Correspondances

M. le maire sensibilise le comité de l'importance de promouvoir et informer le public et prioritairement les intéressés(es) aux postes de maire et/ou conseiller(ère) municipal en vue des élections en mai. Il fait part d'un courriel reçu de Mme Isabelle Thériault, directrice générale de l'association des administrateurs municipaux, sur une campagne d'éducation préélectorale.

Le directeur général a mis en place un processus pour accompagner les intéressés, que ce soit par remise de pamphlet, de session d'information préparée par le MEGL, etc.



6.1 Discussion à huis clos - Hôpital de Miramichi

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Que la réunion extraordinaire se poursuive à huis clos concernant l'alinéa 68(1)b)
- de renseignements personnels.

ADOPTÉ

Le présent point est discuté à huis clos sans la présence du public en conformité avec l'alinéa 68(1)b) de la *Loi sur la gouvernance locale* et concerne de l'informations personnels reçu par le Maire.

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par M. Michael Comeau

Que le huis clos prenne fin à 19h39.

ADOPTÉ

7. Dépôt des rapports des comités et des responsables de secteurs

7.1 Procès-verbal du comité des services d'incendie et mesures d'urgences - 29 janvier 2026

À partir du procès-verbal du comité des services d'incendies et mesure d'urgences du jeudi 29 janvier 2026, le directeur général soulève les points suivants:

Nouveau logo, modification du camion d'une tonne pour accueillir un skid de lutte contre incendie de petits feux et l'élaboration d'un plan de travail.

Le procès-verbal sera déposé à la prochaine réunion ordinaire du conseil le 23 mars 2026.

7.2 Procès-verbal du comité des ressources humaine - 27 février 2026

À partir du procès-verbal du comité des ressources humaine du 27 février 2026, le directeur général souligne les points suivants:

Développement d'un plan de travail pour 2026, mettre à jour le manuel des employés(es) et la création d'une politique salariale.

Amélioration de l'efficacité organisationnelle, identifier les indices de performances et la gestion du temps supplémentaire.



Les employés(es) seront tous rencontrés(es) et une évaluation 360 du DG sera fait au même moment.

Affichage d'un poste d'opérateur-journalier II (travaux public-pompier) est affiché à l'interne jusqu'au 6 avril 2026.

Le dossier du litige mandaté à M. Basile.

Le procès-verbal sera déposé à la prochaine réunion ordinaire du conseil le 23 mars 2026.

7.3 Procès-verbal de l'AGA de l'Association des loisirs de Neguac - 3 mars 2026

À partir de l'AGA de l'association des loisirs de St-Bernard, le directeur général souligne les points suivants:

Le comité plénier est informé de la composition des nouveaux membres de l'association des loisirs de Neguac, soit Alissa Godin, présidente, Chantal Russell, vice-présidente et Melissa Near, secrétaire-trésorière. Les directrices sont, Adèle Savoie MacDonald, Émilie Forbes, Michelle Bujold et Zoée Savoie.

Le comité plénier demande au directeur général d'obtenir le rapport financier de l'association des loisirs St-Bernard. M. Eymard Savoie pourrait le présenter à une prochaine réunion du comité plénier.

Le comité recherche des façons d'optimiser les ressources de l'association des loisirs St-Bernard et celles du comité des loisirs de la municipalité.

Le procès-verbal sera déposé à la prochaine réunion ordinaire du conseil le 23 mars 2026.

7.4 Procès-verbal du comité des finances du 3 mars 2026

À partir du procès-verbal du comité des finances du janvier 2026, le directeur général souligne les points suivants:

L'ébauche du rapport financiers fin 2025, incluant la recommandation pour mauvaise créances.

La directrice des finances s'assura que tous les procès-verbaux des réunions ordinaire et extraordinaire du conseil pour l'an 2025 soient signés, incluant le sceau de la municipalité.



Le directeur général rédigera une recommandation qu'un montant de 2 275\$ de mauvaises créances de l'an 2025 au fond de fonctionnement généraux soit déposé à la prochaine réunion extraordinaire du comité plénier du 23 mars 2026.

Le procès-verbal sera déposé à la prochaine réunion ordinaire du conseil le 23 mars 2026.

7.4.1 Aéroport de Bathurst

La recommandation qui suit sera apporté à la prochaine rencontre extraordinaire du comité plénier du 23 mars 2026.

Que la municipalité de Neguac contribue le montant de \$ 993,88 auprès de la CSRPA pour appuyer la stratégie de marketing de l'aéroport de Bathurst.

Le directeur général mentionne, qu'il proposera de la publicité à l'aéroport dans le villageois et l'enseigne publicitaire de la municipalité.

7.4.2 Alliance de l'Énergie du Nord

Recommandation **du comité des finances:**

ATTENDU QUE dans une perspective de développement durable et concerté, la Commission de services régionaux Chaleur, la Commission de services régionaux Péninsule acadienne, la Commission de services régionaux Restigouche, la Première Nation d'Eel River Bar et la Première Nation de Pabineau (collectivement, les « **Collectivités locales** ») ont convenu de coordonner leurs actions individuelles et d'unir leurs efforts afin de participer ensemble, avec d'autres partenaires, dans des projets d'énergie renouvelable situés sur leur territoire;

ATTENDU QUE les Collectivités locales désirent formaliser les principes, conditions et modalités de leur partenariat et s'assurer de certaines règles de gouvernance en lien avec la formation de l'Alliance de l'énergie du Nord (l'« **Alliance** ») aux termes d'une entente intercommunautaire à être datée du ou vers le 2 avril 2026 entre les Collectivités locales (l'« **Entente intercommunautaire** »), afin d'exercer, dans un esprit de collaboration, toute activité de mise en valeur ou de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable; et

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie de la Commission de services régionaux Péninsule Acadienne (la « **CSR** »).



Représentation par la CSR et l'Alliance

La recommandation qui suit sera apporté à la prochaine rencontre extraordinaire du comité plénier du 23 mars 2026.

Que le conseil municipalité de Neguac reconnait, accepte et consent à ce que l'Alliance représente la CSR et la Municipalité en lien avec l'objet de l'Entente intercommunautaire pour l'Alliance de l'énergie du Nord.

7.4.3 Fondation Sr Cécile Renaud

Recommandation du comité des finances:

Que la municipalité de Neguac contribue le montant de \$ 500 auprès de la Fondation Sr Cécile Renaud pour leur campagne de levée de fond annuelle.

Le comité plénier adoptera la recommandation suivante à leur prochaine réunion extraordinaire du 23 mars 2026:

Que le comité plénier recommande au conseil de contribuer un montant de 1 000.00\$ à la Fondation Sr Cécile Renaud pour leur campagne de levée de fonds annuelle.

8. Annonce à prix réduit dans le Villageois pour candidats(es) élection municipale de mai 2026

Le comité discute de la possibilité d'offrir aux candidats(es) des prochaines élections municipales de mai 2026, une réduction du tarif publicitaire du Villageois. La grandeur de carte d'affaire serait réduite à 25.00\$ au lieu du prix courant de 30.00\$.

Une recommandation en ce sens sera présentée à la réunion extraordinaire du comité plénier du 23 mars 2026.

9. Présentation et discussion du Villageois.

Une ébauche d'un nouveau Villageois est présentée au comité pour leur feedback.

Les membres du comité sont enthousiasme de ce qu'ils leurs a été présenté et étant donné l'efficacité de la production, accepte le nouveau format.



10. Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Eymard Savoie propose l'ajournement à 20h30.

M. Yvon Godin, greffier adjoint par
intérim

M. Georges R. Savoie, Maire